



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un parking
public de stationnement entre l'Avenue de Paris et la rue de Bellune**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020255

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un parking
public de stationnement entre l'Avenue de Paris et la rue de
Bellune**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du remodelage qualitatif de l'Avenue de Paris qui constitue un projet spécifique ayant déjà largement fait l'objet d'une concertation publique, il est prévu de créer plusieurs aires de stationnement en dehors de l'Avenue réaménagée en permettant simultanément aux riverains et autres usagers de continuer à pouvoir stationner leurs véhicules dans les lieux proches de cet important axe de circulation.

Une étude urbaine a été conduite afin de déterminer le futur espace public qui servira à créer un parking entre l'Avenue de Paris et la rue de Bellune, et définir le périmètre de D.U.P. (cf plan joint) Un certain nombre de terrains ont déjà été acquis à l'amiable par la Ville dans le cadre de ce projet. Il importe de mener à bien les acquisitions restantes.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- poursuivre les acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de parking public de stationnement, et le cas échéant par voie d'expropriation ;
- demander à Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres de prescrire l'enquête d'utilité publique ;
- donner mandat au Maire ou à l'Adjoint Délégué à l'Urbanisme pour mener, si nécessaire, la procédure d'expropriation et présenter aux propriétaires les offres de la Ville.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)